



# 86<sup>e</sup> SEMAINE FÉDÉRALE INTERNATIONALE DE CYCLOTOURISME A ORLEANS (45)



**Du 3 AU 10 AOUT 2025**  
**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**A LIRE AVEC ATTENTION AVANT DE REMPLIR TRES LISIBLEMENT VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION CI-APRES.**

Pour participer à la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme (SF), il faut :

- ✓ être licencié de la Fédération française de cyclotourisme (FFCT),
- ✓ OU être licencié membre des associations de cyclotourisme étrangères,
- ✓ OU acquérir une carte découverte SF 2025 pour la durée de la SF,
- ✓ OU acquérir un passe journée SF 2025.

## 1 - Contrôle des participants

Un contrôle strict des participants et des accompagnateurs sera effectué au village fédéral de la SF installé au CO'Met, sur les lieux d'hébergement fédéraux et aux points d'accueil. Tous les participants et accompagnateurs devront être inscrits sur le bulletin d'inscription afin de posséder un bracelet porté au poignet qui sera présenté obligatoirement à tous les contrôles.

## 2 – Droits d'inscription en 2025

Pour les licenciés, le tarif préférentiel de -50 % s'applique aux bénéficiaires de la licence famille : licenciés adultes ou jeunes de 18 à 25 ans résidant à la même adresse que le premier licencié (ATTENTION : saisie impérative correcte conforme à la licence). **Si vous êtes conjoint-e et que votre chef de famille rattaché à votre licence FFCT ne s'inscrit pas à la SF2025, l'organisation vous demandera ultérieurement 25€ supplémentaires.**

Pour les étrangers non licenciés FFCT, l'assurance rapatriement est obligatoire (ressortissants européens 18 €, autres pays non européens 24 €). En l'absence de la fourniture d'un justificatif de la possession d'une assurance rapatriement personnelle, la cotisation forfaitaire vous est facturée.

Les possesseurs d'une carte découverte ou d'un passe journée ne bénéficient pas des tarifs préférentiels.

Les dossiers non conformes seront mis en litige.

## 3 – Conditions d'annulation 2025

En cas d'empêchement, seuls les participants ayant souscrit l'assurance Annulation (**ATTENTION : LES INSCRIPTIONS SOUS FORME PAPIER NE PERMETTENT PAS DE SOUSCRIRE L'ASSURANCE ANNULATION**) pourront solliciter le remboursement de leurs prestations auprès de la société MEETCH, selon les conditions particulières ci-jointes.

## 4 – Accueil des jeunes

L'accueil des jeunes se fera au point 0 au CO'Met de 8 h 30 à 8 h 45. Le bulletin d'inscription « Jeunes » ([page 9](#)) est à compléter pour chaque participant et à joindre à votre dossier (représentant légal). Ne pas oublier de renseigner le paragraphe B du bulletin individuel et familial.

## 5 – Hébergement Fédéral

Pour ceux qui souhaitent être hébergés ensemble, dès 2 personnes, **en hébergement fédéral, au camping fédéral, en hébergement collectif et chez l'habitant**, regroupez vos dossiers d'inscription et **créer obligatoirement un groupe** ([page 4](#)).

**Demandez le nom du groupe de rattachement** à votre responsable de groupe avant de vous inscrire.

- ✓ Pas de regroupement possible pour les personnes de différents types d'hébergements entre elles.
- ✓ Pas de regroupement de personnes ne nécessitant pas des besoins électriques avec des personnes nécessitant des besoins électriques liés à des problèmes médicaux.
- ✓ Plus de regroupement possible à **partir du 1er juillet 2025**.

Précisez vos souhaits d'hébergement fédéral (camping fédéral, hébergement collectif, hébergement chez l'habitant) sur le bulletin d'inscription Internet ou sur papier ([pages 4 & 5](#)). Nous ferons notre possible pour satisfaire votre demande (2 propositions maximum pour un hébergement chez l'habitant).

**Le camping fédéral** sera ouvert **du vendredi 1er août 2025 à 14 h au lundi 11 août 2025 à 14 h** (aucune installation ne sera admise avant le 1er août 2025 à 14 h).

Les hébergements au camping fédéral provisoire sont des hébergements éphémères. A ce titre, ils ne peuvent proposer les mêmes prestations d'hébergement et de confort que les campings privés (emplacements sans électricité et sans eau).

Des emplacements pour les personnes nécessitant une alimentation électrique seront réservés au plus près du bureau d'accueil et des sanitaires (demande et certificat médical à fournir à l'inscription). Heures d'alimentation de 21 h à 8 h. Puissance limitée à 2A.

**Les hébergements collectifs** : situés principalement en ville, les cyclotouristes dans ces collectifs pourront prendre leurs petits déjeuners et repas du soir à la restauration du village fédéral. Les draps, couvertures ou couettes et traversins ne sont pas fournis. Un règlement intérieur de l'établissement sera affiché.

Les hébergements collectifs seront ouverts à partir du samedi 2 août 2025 à 10 h au dimanche 10 août 2025 à 14 h. Aucun accès ne sera possible ni accepté avant ces dates et heures définies.

Les vélos entreposés dans des garages sécurisés devront être munis d'un antivol obligatoirement.

Dans la mesure du possible, un courriel (ou un courrier) vous précisera l'attribution de votre hébergement collectif.

**L'hébergement chez l'habitant** : une proposition d'hébergement chez l'habitant vous sera adressée suivant vos souhaits.

Veillez ne pas omettre le **règlement forfaitaire de 10 € par personne** pour participation aux frais induits par la recherche de logements.

Aucun logement ne sera attribué sans réception du bulletin d'inscription dûment complété.

Les hébergements chez l'habitant seront ouverts à partir **du samedi 2 août 2025 au dimanche 10 août 2025** (modification possible à convenir avec le propriétaire hébergeur).

## 6 – Restauration

(Nombre de places disponibles = 1200, date limite de réservation : 15 juillet 2025)

Les petits déjeuners et le repas du soir se feront uniquement au CO'Met. Pour faciliter le travail du traiteur, inscrivez-vous dès maintenant.

La restauration du midi sera possible – sans réservation - sur un point d'accueil installé au camping fédéral.

**Les repas du pique-nique du jeudi 7 août 2025 midi ne se feront que sur réservation. Pour les autres repas du midi, il sera possible de se restaurer sans réservation sur l'ensemble des points d'accueil, y compris sur le point d'accueil installé à l'entrée du camping fédéral, proche du CO'Met.**

## 7 – Excursions (date limite de réservation : 31 mai 2025)

L'inscription à la Semaine fédérale est obligatoire pour participer aux excursions. Le nombre de places est limité.

La prestation comprend le transport, les visites avec les entrées et l'accompagnement par des bénévoles.

Restauration : **repas tiré du sac à la charge du participant. Les bus partiront d'un espace commun situé au village fédéral, à l'exclusion des visites à Orléans (rendez-vous sur le parvis de la cathédrale).**

Pour des raisons de sécurité, les animaux ne sont pas admis (sauf chien d'assistance). Des chaussures et vêtements adaptés sont recommandés.

L'organisation se réserve le droit de limiter ou supprimer une ou plusieurs des propositions en fonction du nombre de demandes.

## 8 – Randonnées pédestres

L'inscription à la Semaine fédérale est obligatoire pour participer aux randonnées pédestres.

Le nombre d'inscrits est limité (25 personnes par marche), il est préférable de vous inscrire dès maintenant.

La prestation comprend le transport, l'encadrement et les visites proposées.

**Repas tiré du sac à la charge du participant.**

Des vêtements adaptés et de bonnes chaussures de marche sont recommandés.

Les personnes qui ne seront pas correctement équipées seront refusées.

Pour des raisons de sécurité, les animaux ne sont pas admis (sauf chien d'assistance).

## 9 – Cyclo-découvertes

L'inscription à la Semaine fédérale est obligatoire pour participer aux cyclo-découvertes.

Les accompagnants non pédalants ne sont pas autorisés à participer aux cyclo-découvertes. Une pratique régulière du vélo est prérequis.

Le nombre d'inscrits étant limité (4 groupes de 17 personnes chaque jour), il est préférable de vous inscrire dès maintenant.

**Repas tiré du sac à la charge du participant.**

Les départs se feront soit du village fédéral, soit en décalé.

L'encadrement est assuré par des accompagnateurs.

Les visites sont comprises dans le prix.

## 10 – Le repas de gala avec animations

Le repas de gala est à réserver obligatoirement au moment de l'inscription.

## 11 – Accusé de réception d'une inscription par courrier (frais de dossier supplémentaire)

L'accusé de réception sera envoyé par le secrétariat Inscriptions après enregistrement de votre dossier complet comportant :

- ✓ **Bulletin d'inscription**, correctement rédigé et vérifié, accompagné, le cas échéant, du bulletin relatif aux jeunes,
- ✓ **Mention** de votre adresse électronique si vous en avez une,
- ✓ **Chèque** (à l'ordre de la COSFIC Orléans 2025) du montant global des prestations et inscriptions, intégrant les frais de dossier,
- ✓ **2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur jusqu'à 20 g** avec votre nom et votre adresse, pour envoi de l'accusé de réception et du billet électronique.

## 12 – Accusé de réception d'une inscription en ligne

L'accusé de réception est envoyé par courriel dès que le dossier est complet.

**Le règlement par carte bancaire est à privilégier : simplification, rapidité du traitement du dossier et bien sûr, sécurisation du paiement**

## 13 – Retrait des dossiers

Le cas échéant, le numéro de camping et d'emplacement vous sera communiqué quelques jours avant votre arrivée.

Votre arrivée sur les sites de retrait des dossiers sera fléchée dès votre entrée dans l'agglomération orléanaise.

Les dossiers sont à retirer **le vendredi 1er août de 14 h à 20 h et le samedi 2 août de 8 h à 20 h** :

- ✓ Pour les participants (hors hébergement camping fédéral) : retrait des dossiers à la salle Fernand Pellicer rue Edouard Branly à Orléans La Source,
- ✓ Pour les participants hébergés au camping fédéral : retrait des dossiers sur le camping fédéral.

**A compter du dimanche 3 août, les dossiers seront à retirer au village fédéral.**

## 14 - Sécurité

Les participants devront impérativement **respecter le Code de la route** en toutes circonstances et les consignes écrites et verbales des organisateurs et/ou de leurs représentants dûment accrédités.

**Chaque participant devra obligatoirement avoir sur lui son bracelet et sa plaque de cadre (intégrant les numéros d'urgence) fixée sur le vélo** pour tout problème pouvant intervenir lors des randonnées.

Le port du casque est vivement recommandé et **obligatoire pour les enfants de moins 12 ans**.

L'utilisation de vélos à assistance électrique (VAE) sur les circuits est autorisée conformément au règlement de la Fédération française de cyclotourisme et aux normes VAE actuelles. L'usage du vélo avec moteur thermique est strictement interdit. Les contrevenants seront exclus de l'organisation sans possibilité de remboursement.

Pour la randonnée VTT nocturne et la balade nocturne, l'équipement de sécurité (éclairage, gilet haute-visibilité...) sera contrôlé au départ.

## 15 – Porte-monnaie électronique

Un mail d'information sera envoyé quelques jours avant le début de la semaine fédérale, pour charger le bracelet porte-monnaie électronique. Il vous suffira de créer votre compte sécurisé en allant sur le site : **weezevent.com** (à la mise en service, 1€ de frais de gestion sera prélevé). Vous pourrez y déposer la somme d'argent que vous souhaitez et le recharger à tout moment pendant la semaine.

**Avantages** : en gérant vous-même les mouvements financiers de votre compte, vous serez autonome pour la consommation, mais également pour récupérer intégralement votre solde à l'issue de la SF.

### **16 – Recharge des batteries des VAE**

Un service de recharge des batteries des VAE sera offert en 2 points du camping fédéral. Ce service sera facturé 2,5€ par charge déduits sur le bracelet du participant.

### **17 – Dépannage et/ou rapatriement vélo**

Un service de rapatriement en cas de panne ou de problème mécanique sera mis en place. Ce service sera facturé forfaitairement au participant à hauteur de 50€.

### **18 - Responsabilité**

La COSFIC décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation des vélos des participants, de leurs accessoires annexes, de leur porte-monnaie électronique. Elle n'assume aucune obligation de garde, ni de conservation des biens.

La COSFIC met à disposition au village fédéral, sur l'hébergement de plein air et sur les hébergements collectifs, des parcs à vélos. Tous les vélos qui y seront placés restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Il est recommandé aux participants de prendre toutes mesures empêchant le vol quand leur vélo n'est plus sous leur surveillance et de souscrire une assurance les garantissant contre le vol de matériel.

### **19 - Respect des bénévoles**

Toutes les Semaines fédérales reposent sur l'investissement et les bonnes volontés. Nos bénévoles doivent être respectés, encouragés en toutes circonstances. Pour que les Semaines fédérales perdurent dans la joie, le partage et la convivialité. Tout manquement pourra engendrer une exclusion, sans remboursement de la Semaine fédérale.

**LIRE LE RÈGLEMENT DE LA SEMAINE FÉDÉRALE CI-DESSUS AVANT DE PASSER AUX PAGES SUIVANTES**

**J'ai lu et j'accepte**